

Nantes, le 25 mars 2019

Tarifification à bord des TER : *Lutter contre la fraude, oui, pénaliser les voyageurs honnêtes, non !*

Depuis le mercredi 20 mars 2019, SNCF applique une majoration pour les billets de TER achetés à bord, alors qu'il était jusqu'ici possible d'obtenir un billet de TER au même tarif à bord du train qu'au guichet. L'objectif est de lutter contre la fraude, qui coûterait à l'entreprise chaque année 300 millions d'euros, dont 6 millions en Pays de la Loire.

Il est évidemment impératif de lutter contre la fraude. Mais il n'est pas acceptable de facturer un tarif majoré lors de la vente de titres à bord aux voyageurs ne disposant pas en gare de guichet ou de distributeurs.

Suite à mes protestations, SNCF a décidé de ne pas appliquer cette mesure à ces voyageurs jusqu'à la fin de l'année 2019. Cette proposition me semble insuffisante et je souhaite que des solutions plus durables soient trouvées.

C'est pourquoi j'ai demandé à SNCF d'ouvrir la concertation et d'y associer les usagers afin d'aboutir à un accord d'ici l'été.

Roch Brancour

Vice-président du Conseil régional en charge des Transports

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16